

Bulletin communal de Ferrières

(Mars 2013)

En vue de rejoindre la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

La commune de Ferrières a décidé d'entamer une Opération de Développement Rural (ODR) en 2008. Selon la définition du décret (MB du 03/09/1991), elle consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement, entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. Le processus d'information et de consultation citoyenne a débuté en 2010 et le travail effectué jusqu'alors a permis d'identifier les atouts et faiblesses de la Commune, de définir les objectifs de développement et de débiter la réflexion, en groupes de travail thématiques, sur les projets à mener au sein de la Commune pour les 10 prochaines années à venir.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.pcdr.be.

La procédure prévoit la création d'une Commission Locale de développement Rural (CLDR)

Il s'agit d'un organe consultatif dont la mission consiste à répondre à toutes les demandes d'avis et au besoin à s'exprimer d'initiative. Elle est étroitement associée à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi, de mise à jour et de révision du PCDR.

La CLDR de Ferrières a été mise en place en 2010. Aujourd'hui, un appel à candidatures est lancé à l'ensemble des Ferrusiens qui souhaiteraient rejoindre la CLDR. Les membres de cette commission sont représentatifs des milieux politique, économique, socio-professionnel et culturel de la commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population.

Les candidatures doivent être envoyées à l'attention du Collège communal par courrier ou par courriel à nadine.maquinay@commune-ferrieres.be au plus tard le 13 mars 2013.

Elles comprendront au minimum :

- les nom, prénom et coordonnées du candidat (adresse, téléphone, e-mail...)
- les intérêts que le candidat représente soit à titre personnel soit à titre de représentant d'une association.